



LEGENDE

- Limite communale
- Zone
- Espace Boisé Classé
- Éléments du paysage identifiés et localisés en application de l'art. L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé
- Largeur de la voie publique à élargir ou à créer
- Marge de recul
- Désignation de bâtiment (Changement de destination) en application de l'art. L151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Récit obligatoire au titre de l'art. L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment ne figurant pas sur le fond de plan cadastral reporté d'après plan de masse de permis de construire
- Permis de construire accordé (2014-2015-2016)
- Courbes de niveau (pas de 5m)
- Cours d'eau

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	INTITULE	AU BÉNÉFICIAIRE DE
1	Emplacement de la RD222 plan-forme de lin et assiette variable suivant l'implantation du lieu	Département
2	Emplacement de la RD222 assiette de lin entre Millaux et le carrefour avec la VC n°1	Département
3	Emplacement de la RD222 plan-forme de lin et assiette de lin entre le carrefour avec la VC n°1 et Marzac	Département
4	Emplacement à 10m d'écartement, empiètement au 1/10 de route de Marzac et rattachement de route (parcelle 10)	Commune
5	Emplacement à 10m d'écartement de la VC n°2 des routes de Marzac et empiètement à carrefour avec la RD222	Commune
6	Emplacement à 11m d'écartement et empiètement de la VC n°3 des chemins de Galle, empiètement au carrefour avec la VC n°4 et rattachement de route de Galle de la VC n°3	Commune
7	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°4 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la RD222, chemin de l'Isle (parcelle 2)	Commune
8	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°5 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°4 et la VC n°6	Commune
9	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°6 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°5 et la VC n°7	Commune
10	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°7 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°6 et la VC n°8	Commune
11	Emplacement à 11m d'écartement et empiètement de la VC n°8 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°7 et la VC n°9	Commune
12	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°9 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°8 et la VC n°10	Commune
13	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°10 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°9 et la VC n°11	Commune
14	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°11 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°10 et la VC n°12	Commune
15	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°12 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°11 et la VC n°13	Commune
16	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°13 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°12 et la VC n°14	Commune
17	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°14 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°13 et la VC n°15	Commune
18	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°15 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°14 et la VC n°16	Commune
19	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°16 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°15 et la VC n°17	Commune
20	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°17 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°16 et la VC n°18	Commune
21	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°18 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°17 et la VC n°19	Commune
22	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°19 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°18 et la VC n°20	Commune
23	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°20 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°19 et la VC n°21	Commune
24	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°21 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°20 et la VC n°22	Commune
25	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°22 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°21 et la VC n°23	Commune
26	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°23 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°22 et la VC n°24	Commune
27	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°24 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°23 et la VC n°25	Commune
28	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°25 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°24 et la VC n°26	Commune
29	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°26 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°25 et la VC n°27	Commune
30	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°27 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°26 et la VC n°28	Commune
31	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°28 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°27 et la VC n°29	Commune
32	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°29 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°28 et la VC n°30	Commune
33	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°30 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°29 et la VC n°31	Commune
34	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°31 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°30 et la VC n°32	Commune
35	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°32 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°31 et la VC n°33	Commune
36	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°33 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°32 et la VC n°34	Commune
37	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°34 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°33 et la VC n°35	Commune
38	Emplacement à 11m d'écartement de la VC n°35 des chemins de Carrière Marquassat, empiètement au carrefour avec la VC n°34 et la VC n°36	Commune

COMMUNE DE BUROS
PLAN LOCAL D'URBANISME P.L.U.

Dossier d'Approbation

5A	PLAN DE ZONAGE	Juin 2017
Élaboration prescrite le		1/5000
Élaboration effectuée le		28/03/2016
Approuvé le		19/03/2016
Mise à l'enquête publique le		30/12/2016 au 30/01/2017
Approuvé le		

